

LLOYD LONGFIELD, DÉPUTÉ
GUELPH

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

NOM DU (DE LA) DÉPUTÉ (E)
NOM DE LA CIRCONSCRIPTION

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME
ÉLECTORALE

LES CONSULTATIONS

Date(s) de(s) la rencontre(s)	Heure et Durée (de quelle heure à quelle heure)	Lieu de la consultation	Total de personnes présentes vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. Table ronde	De 13 h à 14 h 30	Université de Guelph	13
2. Assemblée publique	De 18 h 30 à – 20 h 30	Italian Canadian Center	175
3.			
4.			

Forme : Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement
 Présentation du bureau du député
 Micro ouvert
 Période de questions/réponses
 Conférenciers invités
 Autre (SVP, spécifier) :

LES SUJETS ABORDÉS (sommaire)

Modes de scrutin <input type="checkbox"/>	Changement au mode de scrutin actuel <input type="checkbox"/>	Participation électorale <input type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion <input type="checkbox"/>
Vote obligatoire <input type="checkbox"/>	Vote en ligne <input type="checkbox"/>	Représentation locale <input type="checkbox"/>	Autre (svp spécifier) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION

Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (bénéfices/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)

Selon un vote d'essai tenu à la fin de l'assemblée demandant à tous ceux qui étaient en faveur du maintien du système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) de se manifester, 20 personnes se sont dites favorables. La majorité des participants était en faveur d'une certaine forme de représentation proportionnelle (RP), mais aucun consensus n'a été atteint quant à un type précis de RP. Les participants de toutes les allégeances ont convenu que le SMUT n'est pas représentatif et qu'il faudrait 50 % des voix pour qu'une élection soit légitime. Les participants ont fait le commentaire que le SMUT n'encourage pas les gouvernements majoritaires à collaborer avec l'opposition, mais qu'il est plus compréhensible que tout autre mode de scrutin. De façon générale, les participants s'entendaient pour dire que le vote des Canadiens ne se traduit pas de façon juste dans la répartition des sièges à la Chambre des communes. Selon les participants, l'un des avantages du SMUT est qu'il assure une représentation géographique; ils étaient en faveur du maintien de la représentation géographique, car les gens préfèrent élire des représentants au fait des enjeux locaux. Autre avantage du SMUT : il donne lieu à des gouvernements majoritaires, qui sont

Veillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

plus efficaces, mais qui, les participants l'ont reconnu, sont moins encouragés à collaborer avec les partis d'opposition.

Quelles alternatives au système actuel ont été discutées? Est-ce que les participants ont identifié des caractéristiques spécifiques qui leur importent dans un système électoral (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Des modes de scrutin de rechange, dont le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM), la représentation proportionnelle (RP) pure et le vote alternatif, ont été abordés. La majorité des participants étaient favorables à une certaine forme de RP, mais n'étaient pas unanimes quant au type (RP pure, SRPM, vote alternatif). Il était généralement accepté que les gouvernements élus en vertu d'une forme de RP étaient plus enclins à collaborer avec les autres partis. Le système de SRPM de l'Écosse a été cité comme modèle de réussite. Des participants ont également fait remarquer que, en vertu de la RP, on ne vote pas pour une personne, mais pour un parti, et les participants s'entendaient généralement pour dire que les gens aiment voter directement pour une personne. En appui au vote alternatif, un homme a fait valoir que, dans la vie, si on ne peut obtenir son premier choix, on peut obtenir son second choix. Quel que soit le nouveau système choisi, les participants ont insisté sur le fait que la participation des minorités et l'inclusion sont cruciales. Tant les participants de l'assemblée publique et de la table ronde ont soulevé un problème de la RP, à savoir que la Belgique, qui fonctionne selon le système de RP et qui a un taux de participation électorale de 98 %, a été sans gouvernement pendant un an en 2011. Quatre options devraient être proposées comme solutions de rechange au SMUT.

Est-ce que les participants ont discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas s'engager dans le processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Les étudiants de la table ronde comme les participants à l'assemblée publique s'entendaient pour dire que les gens ne sont pas encouragés à voter parce qu'ils croient que leur vote ne compte pas. Le SMUT, qui permet à des candidats de l'emporter par seulement une voix sur le deuxième candidat, alimente cette croyance et encourage les électeurs à voter stratégiquement, c'est-à-dire à voter contre un parti plutôt que de voter pour le parti de leur choix. Les participants ont abondamment discuté des causes de la faible participation au processus démocratique, mais n'ont pas beaucoup parlé des mesures incitatives ou dissuasives, hormis le vote obligatoire, susceptibles de renverser cette tendance.

Est-ce que les participants sont d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Le vote obligatoire a été abordé à la table ronde, composée d'étudiants, et à l'assemblée publique. Les participants sont plus ou moins arrivés à la même conclusion, à savoir qu'ils réproouvent le principe de façon générale. Des participants ont fait remarquer que le vote obligatoire est paradoxal. Une personne a dit que, si on institue une telle politique, il faudrait que le bulletin de vote comprenne l'option « aucun de ces choix ». Le principe du vote obligatoire laissait les étudiants sceptiques, car, à leur avis, on doit voter par volonté et non par obligation. Des participants ont également fait remarquer que, en Belgique, le vote obligatoire n'a pas précisé le paysage politique, mais a plutôt donné lieu à une absence de consensus qui a laissé le pays sans gouvernement officiel en 2011.

Est-ce que les participants ont discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Le vote électronique a été l'objet de vastes discussions tant au sein de la table ronde d'étudiants que de l'assemblée publique. La majorité des participants, autant de la table ronde que de l'assemblée publique, s'entendait pour dire que le vote électronique risque très facilement de faire l'objet d'abus. Certains ont fait mention du système de l'Estonie, aux termes duquel le numéro

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

d'identification personnel d'un citoyen, ses renseignements bancaires, etc., sont conservés sur une seule carte. L'avantage : le gouvernement n'a qu'à sécuriser un seul système pour protéger les renseignements de tous les citoyens, ce qui est pratique. Or, le Canada devrait mettre en œuvre le même système, ce qui est peu probable. Toutefois, les participants considèrent ce système comme étant suffisamment sûr pour que de petits projets pilotes soient mis en place dans des régions comme le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ou à l'étranger pour les soldats. Un participant en faveur du vote électronique a néanmoins dit qu'il fallait trouver une façon de le mettre en place progressivement de façon à rallier ceux qui s'y opposent.

Est-ce que d'autres sujets majeurs ont été discutés par les participants? (c.-à-d. référendum, la représentation des femmes/minorités, l'accessibilité, le taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Les participants ont fait un certain nombre d'autres suggestions. Ils ont beaucoup discuté de la façon dont les référendums sont facilement détournés de leur enjeu principal. Ils ont évoqué le Brexit, où la véritable question a été occultée par l'émotion que suscitaient les nombreux autres enjeux entourant le débat. Si le gouvernement souhaite accroître la participation des jeunes, ces derniers doivent savoir que leur vote compte non seulement durant une campagne électorale, mais également dès le début de l'élaboration des politiques par les législateurs.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)

L'assemblée publique et la table ronde ont toutes deux été des moyens très utiles d'évaluer les préoccupations liées à la réforme démocratique. Les participants de l'assemblée publique comme de la table ronde ont reconnu que le système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) n'est plus considéré comme le modèle qui représente le mieux la volonté démocratique des Canadiens au Parlement, bien que certains aspects soient souhaitables tels que la simplicité et l'importance accordée à la représentation géographique. Toutefois, comme il permet à un candidat de gagner sans majorité claire des voix, il a été établi à l'issue d'un vote d'essai à la fin de l'assemblée publique que la majorité des participants étaient favorables à une certaine forme de représentation proportionnelle (RP).

Si la majorité des participants étaient favorables à une certaine forme de représentation proportionnelle (RP), aucun type (RP pure, SRPM, vote alternatif) en particulier ne faisait consensus. Toutefois, les participants ont reconnu en général que les gouvernements élus en vertu d'une forme de RP étaient plus enclins à collaborer avec d'autres partis et, par le fait même, à créer de meilleures mesures législatives. Le système de RPM de l'Écosse a été cité comme modèle de réussite. La représentation proportionnelle directe a également été abordée, mais les participants ont dit craindre, notamment si elle est combinée au vote obligatoire, qu'elle entraîne des problèmes comme ceux qu'a connus la Belgique, qui s'est retrouvée sans gouvernement pendant un an en 2011. De telles questions devront absolument être prises en considération si le nouveau système adopté est la RP et si l'on veut que la population canadienne ait confiance dans ce système. Le vote alternatif a également fait l'objet de discussion, puisqu'il donne l'assurance aux électeurs que leur représentant obtiendra toujours l'appui d'au moins 50 % des voix.

La croyance voulant qu'un seul bulletin de vote ne change rien est largement répandue, en particulier parmi les jeunes. Un système de vote qui reconnaît l'importance de chaque vote, contrairement au système actuel, ferait beaucoup plus pour dissuader les gens de cette croyance. Le SMUT contribue à alimenter le cynisme de la population à l'égard de la politique, en encourageant le vote stratégique (empêcher l'élection d'un candidat au lieu de voter pour le candidat de son choix). Le vote obligatoire est un problème, car il est contraire au principe voulant que la démocratie soit un choix, d'autant plus qu'il obligerait l'imposition d'une amende comme forme de répression. Comme nous l'avons mentionné, l'expérience du vote obligatoire en Belgique combiné à la RP a eu des conséquences préjudiciables indésirables.

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016

Le vote électronique a été l'objet de vastes discussions tant au sein de la table ronde d'étudiants que de l'assemblée publique. La majorité des participants, autant de la table ronde que de l'assemblée publique, s'entendait pour dire que le vote électronique risque très facilement de faire l'objet d'abus. Les participants ont jugé qu'il était suffisamment sûr toutefois pour permettre de petits projets pilotes dans des régions comme le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ou à l'étranger pour les soldats.

Les participants ont proposé un certain nombre d'autres suggestions. Ils ont amplement discuté de la façon dont les référendums sont facilement détournés de leur enjeu principal. Ils ont évoqué le Brexit, où le véritable enjeu a été occulté par l'émotion qu'ont suscitée les nombreux autres enjeux entourant le débat. Si le gouvernement souhaite accroître la participation des jeunes, ces derniers doivent avoir l'assurance que leur vote compte non seulement durant une campagne électorale, mais également dès le début de l'élaboration des politiques par les législateurs.

Soumission du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)

Date : 12 Oct 2016

Signature du (de la) député(e) :

(Nom)

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site web du Comité.

Veillez faire parvenir au :

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6
Tel/tél. : 613-992-3150 Fax/télécopieur : 613-947-3089 ERRE@parl.gc.ca**

Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016